

Communiqué de presse
Paris, le 27 septembre 2011

AGEFOS PME et l'ANLCI renouvellent leur accord cadre national

Paris, septembre 2011 – A l'occasion de la conférence-débat du 22 septembre dernier, sur le thème « Compétences Clés : investir aujourd'hui pour la performance de demain », AGEFOS PME et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) ont renforcé leur partenariat à travers la signature d'un nouvel accord cadre national pour la période 2011–2014.

Les signataires de cet engagement, Marie-Thérèse Geffroy, Directrice de l'ANLCI, et Philippe Rosay et Jean-Philippe Leroy (Président et Vice-président d'AGEFOS PME), en présence du Grand témoin Antoine Martin, qui a présidé l'ANLCI depuis 2001, ont souligné la richesse de cette collaboration, entamée en 2002, ainsi que la pertinence à poursuivre les efforts conjoints pour que la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise des Compétences Clés changent d'échelle dans notre pays.

Un partenariat historique entre AGEFOS PME et l'ANLCI

Depuis la signature du premier accord cadre national, le 26 février 2002, AGEFOS PME et l'ANLCI élaborent ensemble des solutions de lutte contre l'illettrisme et de maîtrise des Compétences Clés visant à sécuriser les parcours professionnels des salariés et à contribuer au développement économique des entreprises. Ce partenariat, renouvelé d'année en année, a été décliné sous la forme d'accords régionaux dans la plupart des régions.

AGEFOS PME a notamment soutenu et participé au travail impulsé par l'ANLCI sur le Référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP) qui a permis de renouveler en entreprise la logique d'approche des situations d'illettrisme et de maîtrise des Compétences Clés. Cet outil permet de définir un projet de formation en s'appuyant sur l'observation des situations de travail et non sur une définition, a priori, des connaissances académiques qui faciliteraient l'exercice d'une activité.

AGEFOS PME est également signataire de la [Charte des bonnes pratiques](#) du 29 mars 2011 et soutient la lutte contre l'illettrisme comme [grande cause nationale 2012](#).

Un nouvel accord cadre pluri-annuel

Le nouvel accord cadre, qui s'étend sur la période 2011–2014, renforce la collaboration des deux organismes et vise trois axes prioritaires :

- la sensibilisation des partenaires sociaux, des entreprises adhérentes et des personnes cibles, salariés comme demandeurs d'emploi
- le renforcement de la qualité de l'offre de formation « Compétences Clés » pour tous
- la mutualisation, la capitalisation des bonnes pratiques et l'évaluation des actions menées

Les actions qui seront mises en œuvre visent le développement des compétences des salariés les plus fragiles dans l'emploi ainsi que le renforcement de la compétitivité des entreprises, notamment des TPE-PME.

Pour donner corps à cette signature, à la suite de la conférence-débat, les référents Compétences Clés AGEFOS PME et les chargés de mission régionaux de l'ANLCI se sont réunis afin de préparer des déclinaisons territoriales de ce nouvel accord cadre.

Le déploiement de l'offre DécliCC : Compétences Clés

La manifestation a également permis de rappeler le déploiement de l'offre de service « [DécliCC : Compétences Clés](#) » dans l'ensemble du réseau AGEFOS PME pour toutes les entreprises adhérentes de l'interprofession et des branches professionnelles.

Cette [offre de service](#) propose un accompagnement des entreprises vers l'analyse des besoins et l'orientation vers un dispositif de formation adapté prenant en compte les situations d'illettrisme. AGEFOS PME met à disposition de ses adhérents des outils de sensibilisation ainsi qu'un [guide](#) retraçant la méthodologie et les bonnes pratiques liées à la mise en œuvre d'une action « Compétences Clés ». Elle s'appuie également sur son réseau de proximité avec plus de 100 conseillers suivant actuellement une formation sur cette thématique.

Ce travail de fond vise l'accompagnement de 10 000 salariés vers la maîtrise des Compétences Clés à l'échéance 2013.

AGEFOS PME, votre conseiller Emploi-Formation professionnelle, partout en France

AGEFOS PME, 1^{er} gestionnaire des fonds de la formation professionnelle en France, couvre plus de 303 000 entreprises et plus de 5 200 000 salariés au plus près des enjeux de chaque territoire. 1 200 collaborateurs accompagnent les entreprises pour la formation et l'emploi de leurs salariés. AGEFOS PME agit auprès de ses entreprises adhérentes, dont 40 branches professionnelles, pour simplifier la formation et l'emploi, conseiller et informer les dirigeants de TPE-PME et mobiliser des financements régionaux, nationaux et européens pour cofinancer l'investissement formation.

www.agefos-pme.com

Contact presse : AGEFOS PME – Vincent CAPOËN - Tél. : 01.72.74.19.36 – vcapoen@agefos-pme.com
ANLCI – Hervé FERNANDEZ, Secrétaire général – Tél. : 04.37.37.16.80 – herve.fernandez@anlci.fr